

# PARIS GOUTTE d'OR



LE JOURNAL DU QUARTIER

N° 35 - Décembre 1995 - Trimestriel - Journal publié par l'Association "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

## Château-Rouge : les grandes lignes du plan d'aménagement

DU PASSAGE LÉON...



... AU SQUARE LÉON



- **Square Léon : comment l'aménager ?**
- **Mairie du 18e : la démocratie locale en action**
- **Le boucher, l'habitant et le vétérinaire**
- **Espace public : deux poids, deux mesures ?**

***et toute l'info du quartier !***

## SQUARE LÉON : QUEL AMÉNAGEMENT ?

Parler du Square Léon aujourd'hui et des problèmes qui s'y posent cela revient à soulever un certain nombre de questions de fond qui concernent l'aménagement d'un quartier et la cohabitation entre ses habitants.

Rappelons tout d'abord que sa conception initiale n'a jamais été le résultat d'une concertation mais qu'un certain nombre d'options fondamentales ont été prises à l'époque sans que la population n'ait eu son mot à dire. Ces options initiales sont au cœur des principales critiques formulées aujourd'hui, notamment :

- création d'un lieu qui n'est pas vraiment un square (car il reste ouvert sur une bonne partie de son emprise et garde sa fonction initiale de passage),
- intégration de terrains de sport libres d'accès et éclairés à toute heure de la nuit,
- choix d'un matériel spécifique qui devait résister à tout et qui s'est révélé désastreux (il faut se rappeler ici que les lampadaires d'origine voulus par l'architecte ont tous déjà été remplacés), notamment les grilles, sans parler du choix contestable des couleurs.

Aujourd'hui, alors que des sommes importantes ont pu être dégagées pour réaménager ce square, il s'agit

de ne pas se tromper. La Direction des Parcs et Jardins, à la demande de Françoise de Panafieu, adjoint au Maire de Paris en charge de ce secteur, a mis au point des propositions, avec quelques variantes (cf. pages 8 et 9).

Il faut vraiment que le plus grand nombre possible de personnes concernées puissent réagir sur ces propositions.

En effet, les intérêts et les points de vue des uns ou des autres sont différents, et peuvent parfois être contradictoires.

L'essentiel, c'est que chacun trouve sa place dans ce secteur : les jeunes qui occupent le square comme les riverains ou les autres habitants utilisateurs de ce lieu. Quel que soit l'aménagement fait, quelles que soient les nouvelles règles établies, il sera nécessaire de les expliquer et de les discuter avec tous afin que cela puisse ensuite fonctionner.

Tout est un problème de mesure : les jeunes doivent pouvoir jouer au ballon dans le square, mais admettre aussi qu'il est normal qu'ils s'arrêtent à une certaine heure. De même, les riverains doivent retrouver la tranquillité mais aussi accepter que tout quartier a besoin de lieux susceptibles de favoriser la convivialité.

A l'écueil rencontré aujourd'hui (un large secteur libre d'accès à toute heure, et même une incitation à jouer la nuit, du fait de l'éclairage des terrains de sport), ne substituons pas un autre écueil qui consisterait à fermer et barricader tout lieu de rencontre dès le coucher du soleil, quelle que soit la saison ! Ce serait alors d'autres difficultés qui surgiraient.

Couverture : la photo du passage Léon est de Suzanne Fajt /AIDDA (1987)

**POUR ÊTRE RÉGULIÈREMENT INFORMÉ  
ABONNEZ-VOUS !**

En plus du trimestriel "Paris-Goutte d'Or",  
vous recevrez chaque mois "La Lettre de PGO" :  
4 pages de nouvelles fraîches !

**Bulletin d'abonnement page 21**

**PARIS-GOUTTE D'OR n° 35**

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS  
Directeur de la Publication : Michel Neyreneuf  
N° de Com. Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : Décembre 1995  
Imprimerie ID Graphique (Paris 18ème)

<b>S</b>	• ÉDITO	p. 2
	• On écrit à PGO : <i>Le boucher, l'habitant et le vétérinaire</i>	p. 3
<b>O</b>	• Secteur "Château-Rouge" : <i>Grandes lignes du futur plan d'aménagement</i>	p. 4
	<i>Premiers commentaires</i>	p. 6
<b>M</b>	• Aménagement : <i>Du Passage Léon au Square Léon</i>	p. 8
	• Rénovation : <i>État d'avancement des chantiers</i>	p. 10
<b>M</b>	• Cadre de vie : <i>Espace public : deux poids, deux mesures ?</i>	p. 12
<b>A</b>	• Démocratie locale : <i>Des forums associatifs au Mémoire</i>	p. 14
	• Initiative : <i>Quand EDF GDF Paris Nord joue la solidarité</i>	p. 16
<b>I</b>	• Vie du quartier : <i>Un dernier point de presse à la Goutte d'Or</i>	p. 17
	• Hier... et aujourd'hui : <i>Hier : Marcel et Jeanne</i>	p. 18
<b>R</b>	<i>Aujourd'hui : Ma rue</i>	p. 19
	• Projet : <i>Des initiatives pour l'emploi</i>	p. 20
<b>E</b>	• Animation : <i>Uppercut III</i>	p. 20
	• ÉCHOS	p. 21
	• Images du quartier	p. 24

# Le boucher, l'habitant et le vétérinaire... ou le pot de fer contre le pot de terre ?

Une de nos lectrices nous a envoyé un dossier très instructif concernant l'action qu'elle a menée pour essayer de résoudre les problèmes de nuisances créés dans son immeuble par un boucher. Dans la lettre qui l'accompagnait, elle précisait :

*"Je me permets de vous envoyer un dossier pour lequel je souhaiterais que vous ayez un regard bienveillant (...) Il est inutile de vous donner plus d'explications, ces lettres résument une situation que nous vivons au quotidien et que vous devez bien connaître.*

*Je dois vous avouer que nous sommes un peu désespérés, nous ne savons comment nous défendre, quelles "armes" utiliser... Avez-vous des lecteurs qui, confrontés aux mêmes difficultés, ont réussi à obtenir gain de cause ? Nous souhaitons simplement continuer à vivre dans notre quartier qui a le charme des quartiers populaires, mais les excès de certains commerçants qui nous dérangent par la vue, par l'odeur, nous révoltent. Toutes suggestions seront les bienvenues, et nous permettront peut être de retrouver un peu de joie de vivre à Château-Rouge."*

On trouvera ci-dessous l'essentiel de ce dossier composé de 3 lettres : la plainte adressée à la Direction des Services Vétérinaires (Préfecture de Police), la réponse de cette Direction après passage d'un inspecteur, et la réaction de la copropriétaire auteur de la plainte suite à la façon dont la visite s'est passée et au contenu du rapport de l'Inspecteur.

N.B. : les noms, adresses et dates précises ont été masqués par souci de discrétion.

## Plainte à la Direction des Services Vétérinaires de Paris

*Je me permets de vous écrire pour vous informer et surtout porter plainte contre M. X, copropriétaire d'un fonds de commerce transformé en boucherie. Depuis l'arrivée de ce Monsieur nous subissons des nuisances imputables à son commerce. Nous avons essayé de négocier avec lui pour qu'il ne fasse plus cuire les têtes de mouton et griller les pieds de vache dans l'arrière boutique, qui n'est pas équipée pour une telle cuisine, aucune ventilation, les odeurs se répandent dans le hall d'entrée et la cage d'escalier, certains jours cela donne la nausée.*

*Nous lui avons demandé aussi de bien vouloir retirer les tripes et autres abats qu'il expose à l'entrée de son magasin sans être dans une vitrine réfrigérée. Malgré nos demandes répétées de respecter les règlements en vigueur pour tous les commerces d'alimentation, M. X passe outre...*

*De plus, il vient d'acheter le local situé à côté de sa boucherie, et certains jours lorsqu'il soulève le rideau métallique, on peut apercevoir à même le sol, des os, des têtes de mouton et des pieds de vache. Il n'y a pas d'enceinte réfrigérée dans cette pièce.*

*Il est regrettable d'être obligé de faire appel à vos services pour que M. X veuille bien respecter la législation. Ce Monsieur s'est engagé à chaque réunion de copropriétaires à respecter les règles d'hygiène et n'a jamais tenu ses promesses.*

## Réponse de la Direction des Services Vétérinaires après visite d'un inspecteur

Vous avez attiré mon attention sur les nuisances olfactives occasionnées par l'exploitation de la boucherie citée en objet. Un inspecteur de mon service s'est rendu sur place le ... 1995 et a procédé, en présence de l'exploitant et, à votre demande, des copropriétaires suivants : M. Y et M. Z, et vous-même, à l'inspection sanitaire des locaux.

Les nuisances n'ayant pu être vérifiées (aucune odeur anormale, aucune trace de cuisson de têtes de mouton, boutique attenante vide), il a été convenu avec l'exploitant que celui-ci s'engageait à apporter les aménagements nécessaires pour tenir son établissement en conformité avec la réglementation et à ne créer aucune nuisance au voisinage, et ce, en permanence.

De nouvelles visites seront effectuées afin de s'assurer du respect de ces engagements.

## Nouvelle lettre de la copropriétaire à la Direction des Services Vétérinaires

*Je vous ai envoyé à la fin du mois de juillet une lettre pour attirer votre attention sur les nuisances olfactives occasionnées par la boucherie de M. X. Votre inspecteur m'a téléphoné le mardi ... pour prendre rendez-vous afin de vérifier la véracité de ma plainte. La date du jeudi suivant à 9 h 30 a été retenue. Nouvel appel le mercredi pour changer le rendez-vous et le fixer au vendredi à la même heure. Une agitation inhabituelle a régné dans la boucherie à partir du mercredi soir, les employés de M. X munis de seaux d'eau et balais nettoyaient la boucherie ainsi que la boutique contiguë, avec un zèle qui nous a étonnés. Étonnement qui a atteint son comble le vendredi matin en constatant que l'odeur de viande bouillie n'envahissait plus l'escalier, mais qu'elle était remplacée par l'odeur d'eau de Javel accompagnée du parfum d'un désodorisant..., nous en avons d'ailleurs fait la remarque à votre inspecteur qui s'est contenté de hausser les épaules. D'après lui le boucher ne peut faire cuire de viande dans son arrière boutique puisqu'il n'y a qu'un petit camping gaz qui sert à préparer le thé. De plus votre inspecteur ne peut dire si la boutique attenante qui a servi tout l'été à entreposer de la viande, des os, à même le sol (...) était vide ou non, puisqu'elle n'a pas été ouverte par le boucher...*

*Votre inspecteur n'a pas mentionné dans son rapport que le boucher utilise son camion plus ou moins réfrigéré pour stocker de la viande ; ce matin-là, l'enceinte frigorifique de la boutique était pleine, le camion également, en fin de matinée la viande conservée dans de telles conditions ne peut plus être de bonne qualité, et les odeurs sont peut-être aussi imputables à cela. Il est évident que (...) le boucher a été prévenu du passage de votre inspecteur. Vous me dites que de nouvelles visites de contrôle seront faites ! Si elles le sont de la même façon que la première fois est-ce bien nécessaire ? (...)*

## Commentaire de la Rédaction :

Il est déjà difficile pour les habitants de savoir quoi faire pour intervenir dans de telles situations. Mais si, en plus, quand ils font ce qu'il faut, ils n'obtiennent que de tels résultats, c'est en effet à désespérer. Pas étonnant que le problème soulevé ici se retrouve dans de nombreuses autres boutiques du quartier.

***Nous faisons donc appel à tous les habitants qui ont été confrontés à ce type de problèmes pour qu'ils se manifestent auprès de l'association afin que sur ce domaine important, des progrès voient le jour !***

# Les grandes lignes du futur plan d'aménagement

**C'**est début 96 que la Ville et la SEMAVIP vont organiser une réunion publique pour informer la population des propositions d'aménagement du secteur "Château-Rouge" retenues après deux ans d'étude et de concertation.

D'ores et déjà, les grands axes des propositions que la SEMAVIP a faites à la Ville sont connus et nous les présentons ci-dessous.

On remarquera que l'on s'oriente vers une opération douce qui ne détruira que les immeubles qu'il semble difficile de réhabiliter à un coût raisonnable.

## PREMIÈRES ANALYSES

Sur la question du bâti, on peut constater que les propositions sont originales et variées, essayant de répondre à différents cas de figure pour permettre aux immeubles maintenus de se rénover.

De même, salvons les propositions d'utilisation des rez-de-chaussée des immeubles neufs (création d'une pépinière d'entreprises, locaux associatifs ou sportifs, ateliers-galeries d'artistes).

Par contre, on regrettera le silence - momentané, nous l'espérons - sur la requalification de l'espace public (circulation, voirie, stationnement) et l'aménagement en "quartier tranquille" ainsi que l'oubli de la procédure de

Restauration Immobilière comme moyen supplémentaire efficace pour rénover le bâti.

Trois problèmes mériteront aussi d'être réétudiés :

- le plan de relogement et les engagements qui s'y attachent, ainsi que le cadre global dans lequel sera menée cette opération (contrat de ville ?),

- les moyens de diversifier l'habitat pour promouvoir une plus grande mixité sociale,

- les solutions efficaces à appliquer pour résoudre les nuisances diverses et faire appliquer les règles d'hygiène, de propreté, d'états, etc...

Les premières remarques faites amènent à se poser une question plus fondamentale : la Ville souhaite-t-elle réellement mettre dans cette opération l'argent nécessaire pour qu'elle soit à la hauteur des problèmes ? N'est-elle pas en train d'essayer de se désengager au maximum, renvoyant de nombreux problèmes à des tiers (Préfecture, OPAC ou autres sociétés, propriétaires), sans vouloir assumer à fond ses responsabilités ? L'avenir nous le dira...

N.B. : Il s'agit ici uniquement de **premières analyses**. Celles-ci seront approfondies au sein de l'association pour être transmises officiellement tant à la SEMAVIP qu'aux élus.

## LES PROPOSITIONS DE LA SEMAVIP

### LE BÂTI

Sur les 300 immeubles du périmètre d'étude, l'enquête réalisée par le PACTE en dénombrait 84 qui posaient problème.

- 52 de ces immeubles dégradés sont **concentrés dans des "secteurs opérationnels"** redéfinis autour des zones de préemption renforcée décidées en 1985 (9 à 13 Léon + 34 Myrha, 19 à 23 Léon, 2 à 10 Richomme, 52 à 62 Myrha, 23 à 31 Myrha + 22 à 26 Cavé), auxquels se rajoutent trois autres zones : 32 Gardes et 40 Cavé, 42 et 44 Polonceau, et 12 à 32 Laghouat. Il faut bien préciser que, même dans les "secteurs opérationnels", si un immeuble est en bon état ou réhabilitable à coût acceptable (cas du 9 rue Léon par exemple, des 19, 40 à 50 rue Myrha, des 22 à 26 rue Cavé, ou des 12, 14, 30 et 32 rue Laghouat), il sera conservé.

- 32 sont répartis dans l'ensemble du quartier de façon **diffuse**, parmi lesquels quelques-uns ont lancé un programme important de réhabilitation (cas du 46 Barbès ou du 36 Poissonniers) et d'autres appartiennent à la Ville (16, 45 et 61 Myrha, par exemple).

### Les procédures proposées

Pour rénover ces immeubles, différentes procédures sont proposées, qui pourraient être élargies après concertation avec la population lors de la réunion publique. Ces procédures peuvent être :

- **l'expropriation-démolition par une D.U.P.** (Déclaration d'Utilité Publique, suite logique à un Droit de Préemption Urbain Renforcé) pour les immeubles très dégradés des "secteurs opérationnels". Pourraient être concernés par cette démolition les immeubles suivants : 52 à 62 Myrha, 21 à 31 Myrha, 11 et 13 Léon, 19 à 23 Léon, 2 à 10 Richomme et 32 Gardes + 40 Cavé. La procédure devrait d'ailleurs être rapidement lancée par l'OPAC sur les secteurs 2 à 10 Richomme et 19 à 23 Léon. Les immeubles concernés seraient alors détruits, et à la place seraient reconstruits des logements sociaux (P.L.A., Prêts Locatifs Aidés, nouveau nom des HLM). D'autre part, il pourrait y avoir aussi quelques programmes d'accession populaire à la propriété.

- **l'expropriation-démolition par une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.)** pour des immeubles déclarés insalubres irrémédiables) aboutissant à la démolition des immeubles 16 et 18 Laghouat, et 24 et 26 Laghouat (le 28 devant être négocié avec l'association gestionnaire du Centre Social).

- **la réhabilitation par une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.)** pour les immeubles insalubres réhabilitables (procédure consistant à obliger le propriétaire à réaliser certains travaux, celui-ci pouvant bénéficier de subventions pour les réaliser).

- dans le cas d'un immeuble dégradé à propriétaire unique dans l'impossibilité de faire les travaux, il lui sera

proposé de signer avec une société publique un **bail à réhabilitation** de 12 ans. La société alors relogé les occupants (si nécessaire), réhabilite entièrement l'immeuble (avec des prêts de l'Etat), le met en location (avec loyer conventionné) et perçoit les loyers. A la fin du bail, le propriétaire reprend la gestion de son bien rénové.

- dans le cas d'un immeuble dégradé en copropriété, la SEMAVIP proposera aux **copropriétaires bailleurs défaillants de racheter leur bien**, puis le rénovera et le revendra au prix du marché. Ceci devrait permettre à certaines copropriétés de pouvoir mener à bien les travaux nécessaires,

- dans le cas d'un immeuble dégradé en état médiocre, des négociations seront menées avec les propriétaires ou les copropriétaires pour qu'ils **réalisent des travaux dans le cadre de l'OPAH**.

Certaines propositions concernent aussi les immeubles appartenant à la Ville de Paris.

Par exemple, la SEMAVIP suggère l'aménagement de chambres d'étudiants au 29 Poulet (immeuble actuellement muré), ou une réhabilitation lourde aux 16 et 45 Myrha (par l'intermédiaire d'un organisme social). Quant au 28 rue Poulet (dont la Ville est propriétaire des murs), il est proposé qu'il soit mis en vente.

Enfin, c'est Bertrand Lemoine (architecte-historien qui a réalisé l'ETUDE HISTORIQUE sur le secteur) qui sera l'architecte responsable de l'aménagement. Il devrait veiller tout particulièrement à ce que les constructions neuves s'intègrent bien au tissu urbain actuel. La SEMAVIP propose d'ailleurs qu'il puisse participer au choix des architectes retenus par les sociétés qui seront chargées de construire.

## LES COMMERCES

Comme c'était prévisible, peu de propositions seront faites dans le secteur le plus problématique pour certains habitants, à savoir tout ce qui entoure le marché Dejean. Ni la législation, ni la réglementation ne permettent d'intervenir de façon autoritaire dans un secteur régi par les lois du marché. Par contre, la SEMAVIP propose que dans tous les immeubles reconstruits, le rez-de-chaussée ne soit pas attribué à un commerce. Et comme il n'est pas non plus très commode d'y installer un logement, la SEMAVIP propose diverses autres solutions, notamment :

- des boutiques attribuées à la création d'une pépinière d'entreprises (cf. encadré ci-contre) dont le siège central pourrait être installé au 10 rue Myrha,

- création de locaux (ateliers-galeries) pour des artistes,
- installation de locaux associatifs (dont le Centre Social du 28 rue Laghouat, qui devrait être démoli, après négociation avec l'association gestionnaire et réinstallé dans des locaux neufs plus grands),

- réinstallation du centre de judo, actuellement logé dans un préfabriqué à l'angle des rues Richomme et Erckmann-Chatrion (préfabriqué qui devrait être démoli pour laisser place à des ateliers logements d'artistes - cf. le projet de Ricardo Suanes page 22).

D'autre part, la SEMAVIP propose aussi de faire que certaines boutiques du secteur Dejean/Poissonniers/Poulet soient acquises afin que soient créées quelques ruptures dans l'alignement des commerces, ce qui peut empêcher une trop forte extension.

## ESPACE PUBLIC ET CIRCULATION

Il semble que sur ce dossier important, les retards se soient accumulés : la Voirie vient juste de transmettre à la SEMAVIP un projet de modification du sens de la circulation dont nous ignorons tout. Ce qui fait que les propositions concrètes retenues ne sont pas connues.

## LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Il s'agit d'une structure destinée à accueillir des créateurs d'entreprises pour une durée, limitée théoriquement à deux ans, dans des locaux qui comprennent :

- des locaux destinés aux créateurs (de l'ordre de 10 à 50 m<sup>2</sup>),
- des services (secrétariat, photocopie, documentation, accueil, standard,...),
- des conseils (en matière juridique, de gestion, de comptabilité,...).

Une centaine de pépinières qui associent réellement ces trois aspects fonctionnent actuellement en France (il en existe une à Paris, rue du Soleillet, dans le 20<sup>ème</sup>).

Les pépinières réunissent en général une vingtaine d'entreprises et leur taux de mortalité est plus faible que la moyenne des entreprises créées, du fait d'une sélection des projets et d'un accompagnement à la gestion durant deux ans. Le nombre d'emplois créés est en moyenne de quatre par entreprise durant les deux premières années.

L'idée de créer une pépinière éclatée dans des locaux commerciaux situés dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (rue Myrha) a été testée auprès de l'ANCE (Agence Nationale des Créateurs d'Entreprises, association financée à hauteur de 70% par le Ministère de l'Industrie) qui l'a trouvée intéressante à condition que l'on puisse dégager :

- un local principal de 100m<sup>2</sup> qui accueillerait le pool de services et 3 à 5 entreprises,

- des locaux à destination des créateurs (5 à 10) d'une surface de 10 à 30 m<sup>2</sup> qui seraient répartis dans les commerces.

L'utilisation de locaux commerciaux pour des créateurs d'entreprises permettraient de résoudre, pour partie, les problèmes des locaux commerciaux vacants dans ce secteur (...). Par ailleurs, la pépinière d'entreprises pourrait être couplée avec une opération "Odace Solidarité" dont l'objectif est d'appuyer les personnes en difficulté dans un projet de création d'entreprise. Les entreprises ainsi créées (coursiers, informatique, artisanat,...) pourraient contribuer à accompagner l'évolution de l'image du quartier, tout en mobilisant un certain nombre de demandeurs d'emplois sur des projets.

*(Extrait de l'Etude de faisabilité  
réalisée par l'association ALFA - avril 1995).*

# Propositions de la SEMAVIP sur "Château-Rouge" :

## Premiers commentaires

### 1. LA RESTAURATION IMMOBILIÈRE

*Efficace dans le secteur Sud de la Goutte d'Or, pourquoi ne pas s'en servir à Château-Rouge ?*

La SEMAVIP n'a pas repris dans ses propositions actuelles la procédure de Restauration Immobilière (R.I.) comme moyen d'améliorer les immeubles et les logements du secteur Château-Rouge. Elle ne met en avant que la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.). Si ce dernier choix est judicieux, il paraît cependant insuffisant et montre une certaine timidité face à l'état du bâti de nombre d'immeubles. Les deux procédures sont en réalité complémentaires, et il serait dommage de ne pas les mettre toutes deux en œuvre pour aboutir à un résultat à la hauteur des problèmes.

La procédure de R.H.I. (arrêtée par la Préfecture) s'appuie sur le Code de la Santé Publique. Son but : supprimer l'insalubrité, c'est-à-dire ce qui fait que l'habitat est dangereux pour la santé de ses occupants. C'est un minimum nécessaire mais non suffisant.

La procédure de R.I. (arrêtée par la Ville) repose elle sur le Code de l'Urbanisme et vise à mettre les logements en conformité avec les normes de confort moderne.

Ces deux procédures consistent à enjoindre aux propriétaires de faire certains travaux, sous peine d'exécution d'office aux frais du propriétaire (R.H.I.) ou d'expropriation (R.I.). La R.H.I. offre un avantage supplémentaire : elle ouvre le droit à des subventions spéciales de "sortie d'insalubrité". Les deux procédures combinées forment un outil efficace que se donne la Collectivité Publique pour réhabiliter sérieusement un secteur.

C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec succès dans le secteur sud de la Goutte d'Or. Le bilan d'OPAH rédigé par le PACTE de Paris est éloquent à ce sujet. Dans ce secteur de rénovation, 51 immeubles ont reçu des injonctions parmi lesquels :

- 7 immeubles ont été soumis à la procédure de R.H.I. seule,
- 30 immeubles ont été soumis à la procédure de R.I. seule,
- et 14 immeubles ont été soumis aux 2 procédures (R.H.I. + R.I.)

soit au total 44 immeubles concernés par la R.I. et seulement 21 par la R.H.I.

Sur ces 51 immeubles, 8 seulement n'ont pas répondu aux injonctions parmi lesquels un immeuble a été exproprié (61 Goutte d'Or), un autre appartient à 75% à la Ville (8 Caplat), deux ont été achetés par des marchands de biens pour les remettre à la vente (10 Islettes et 6 Caplat), et deux autres ont reçu tardivement des injonctions de R.H.I. (3 Chartres/62 Chapelle et 5 Chartres/64 Chapelle).

Ce couplage R.H.I. et R.I. a donc été très efficace dans le secteur sud, grâce à un poids très fort de la Restauration Immobilière (et aussi à l'existence de financements appropriés). Pourquoi s'en priver dans le secteur Château-Rouge ? Serait-ce pour des raisons de restrictions budgétaires ? Il s'agirait alors d'économies à courte vue !

### 2. LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

*La réflexion doit se poursuivre pour permettre un plus grand brassage social*

La totalité des parcelles qui seront expropriées le seront au bénéfice de l'OPAC qui compte y construire des P.L.A. (Prêts Locatifs Aidés, nouveau nom des HLM). La perspective qui avait été envisagée de ci de là de construire du P.L.I. (Prêt Locatif Intermédiaire) n'a donc pas été retenue. C'est une bonne décision quand on sait les difficultés qu'ont les sociétés qui construisent du P.L.I. à les remplir : l'OPAC s'en rendra certainement compte quand seront livrés les 82 logements P.L.I. construits actuellement à l'angle des rues Marcadet et des Poissonniers. Le loyer y est en effet de 56 F le m<sup>2</sup> (contre 33 F pour le P.L.A., qui, lui, donne droit à l'A.P.L. - Aide Personnalisée au Logement). Ainsi, le loyer (charges et parking compris) d'un 4 pièces au 72 Bd Barbès (immeuble P.L.I. en train d'être livré par la RIVP) est d'environ 6350 F.

Par contre, on peut imaginer d'autres solutions qui permettraient de favoriser un plus grand mixage social.

L'idée de réaliser quelques programmes d'accession populaire à la propriété semble intéressante et à mettre en œuvre. On pourrait aussi prévoir de construire d'autres logements pour étudiants (en plus des quelques chambres que la SEMAVIP propose au 29 rue Poulet).

Sur ce point, il nous semble que la réflexion devrait se poursuivre afin de dégager d'autres solutions innovantes.

### 3. QUEL RELOGEMENT ?

*A l'image de ce qui s'est fait dans le secteur Sud de la Goutte d'Or, des engagements précis devront apporter des garanties claires aux habitants évincés.*

C'est un sujet fondamental sur lequel il faudra que la Ville s'engage : les conditions de relogement, pour tous les habitants évincés, que ce soit ceux des immeubles détruits ou ceux des immeubles qui feront l'objet d'une réhabilitation lourde.

C'est l'OPAC qui sera vraisemblablement en première ligne pour cela. Encore faut-il qu'il y ait des engagements clairs et que l'OPAC puisse attribuer suffisamment de logements dans le quartier.

Engagements clairs, cela passe par une négociation qui permettra, comme cela s'est fait dans le secteur sud de la Goutte d'Or, d'avoir une "charte" détaillée précisant :

- le statut des personnes ayant droit au relogement (occupants de bonne foi, locataires de meublés ou d'appartements dépendant de locaux commerciaux, résidents d'hôtels meublés, etc...),
- la localisation et le type de relogement,
- la possibilité de rester dans le quartier pour ceux qui le souhaitent.

Sur ce domaine, il nous semble important que la Ville (qui est à l'origine du réaménagement), et la Préfecture (qui prend les arrêtés d'insalubrité) soient partie prenante, comme cela va de soi dans un quartier en "contrat de ville".

## 4. AMÉNAGEMENT DES RUES

*Pas de propositions pour le moment...*

*La Voirie serait-elle à cours d'imagination... ou d'argent ?*

La COTEBA, cabinet choisi par la SEMAVIP pour faire des propositions pour l'aménagement de l'espace public, la circulation et le stationnement, avait rendu un rapport intéressant (cf. PGO n° 33 p. 10), même si nous avons émis deux réserves :

- concernant le plan de circulation, il nous semblait important d'envisager l'ensemble du périmètre compris entre la rue Doudeauville (voire Ordener) et le Bd de la Chapelle d'une part et le Bd Barbès et les voies ferrées d'autre part, car tous les axes de ce quadrilatère sont solidaires,

- nous regrettons aussi que ne soit proposé le classement de ce quadrilatère en "quartier tranquille" (ce qui suppose des aménagements de voirie permettant de redonner leur place aux piétons, d'assurer une meilleure sécurité, de ralentir les voitures et d'éviter que certaines rues soient transformées en axes de circulation, comme la rue des Poissonniers ou la rue de Chartres). Cette dénomination de "quartier tranquille" correspond à une politique bien précise de la Direction de la Voirie de Paris, et cela a déjà été mis en œuvre dans d'autres arrondissements parisiens (notamment le 13ème).

Or, sur tous ces sujets, la SEMAVIP n'est à même de faire aucune proposition pour le moment, du fait que la Direction de la Voirie n'a pas rendu ses conclusions.

La montagne va-t-elle accoucher d'une souris ?

Y-aurait-il des traitements différents suivant les quartiers (cf. pages 12 et 13) ?

Il est urgent d'avancer sur ces domaines. PGO a fait de nombreuses propositions à ce sujet qui ont été transmises... sans qu'on prenne la peine, ne serait-ce que d'accuser réception.

Nous attendons d'ailleurs toujours l'organisation d'une réunion de concertation à ce sujet avec les services compétents.

Cela est fondamental, car c'est par une requalification de l'espace public qu'on arrivera à réduire de nombreuses nuisances dont souffrent les habitants de certains secteurs très commerçants... C'est par ce biais qu'on pourra aussi rétablir un meilleur équilibre entre les commerçants et les habitants et que la verdure pourra refaire son apparition dans notre quartier.

Nous demandons donc que la décision soit prise rapidement de mettre notre quartier dans la liste des "quartiers tranquilles" (demande reprise dans le Mémoire voté par la Mairie du 18ème - cf. pages 14 et 15) et que rapidement la concertation s'engage sur le plan de circulation mis au point par la Voirie et les différents aménagements proposés par la COTEBA et par PGO.

## 5. HYGIÈNE, PROPRETÉ, ÉTALS...

*Des initiatives fortes à prendre...*

C'est l'un des sujets qui revient périodiquement à la surface et sur lequel les habitants se retrouvent très démunis : boucheries provoquant des odeurs insupportables dans les parties communes de certains immeubles, étalages dépassant les dimensions réglementaires, bruit incessant causé par des vendeurs de cassettes, prix non affichés, déchets de certains commerces lancés à même le sol sur la

chaussée, rôtissoires dans des états de propreté douteux obstruant une partie du trottoir et enfumant les habitants de l'immeuble... Sur tous ces sujets, des règles précises existent qui ont été édictées pour permettre une meilleure cohabitation entre habitants et commerçants. Nous les avons regroupées dans un petit fascicule (toujours disponible) sous le titre "Goutte d'Or - Château-Rouge : Améliorons notre cadre de vie".

Nous pensons que ce serait l'occasion de remotiver les services chargés de faire respecter ces règles. Force est de constater que de nombreux problèmes demeurent qui sont à l'origine d'un certain "mal-vivre" de nombreux habitants.

Ne faut-il pas passer à la vitesse supérieure ? La Ville de Paris, en lançant son opération sur Château-Rouge (comme sur le secteur sud de la Goutte d'Or) voulait améliorer la vie de ce quartier. Alors, il faut en prendre les moyens. Ne serait-il pas possible que soit confiée pendant quelques mois, voire une année, à un agent d'un service de la Ville la mission de suivre l'ensemble de ces problèmes, de remotiver les services compétents et de faire que ces règlements passent dans les mœurs de ceux qui les enfreignent allègrement actuellement ? Les habitants sont trop démunis face à des services qui les envoient souvent promener (cf. page 3) et les problèmes sont trop nombreux pour que des progrès substantiels voient le jour sans qu'un minimum de moyens y soient consacrés.

## EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE : VERS UN DÉSENGAGEMENT DE LA VILLE ?

De nombreux indices laissent à penser que derrière ces propositions se cache une volonté de la Ville de Paris de se désengager de cette opération et d'y consacrer le minimum de moyens. En voici quelques exemples :

- Pourquoi baser la majeure partie des procédures sur la R.H.I. (qui dépend de la Préfecture et fait intervenir des financements de l'Etat) sans retenir la Restauration Immobilière qui, elle, dépend de la Ville et l'obligerait à mettre en place un suivi qui a son prix ?

- Pourquoi n'avoir aucune proposition de la Voirie, alors que cela fait presque un an que la question est posée (c'est vrai que l'aménagement des rues et de l'espace public dépend de la Ville ?

- Pourquoi choisir de revendre l'hôtel meublé du 28 rue Poulet (la Ville étant actuellement propriétaire des murs), alors qu'un projet ancien avait été déposé et accepté par les élus pour en faire un hôtel social (un petit 2 pièces s'y loue actuellement 4000 F, avec l'électricité à la charge des résidents) ?

- Pourquoi confier uniquement aux organismes constructeurs la charge du relogement sans définir, comme ce fut le cas dans le secteur sud de la Goutte d'Or, un cadre clair et contractuel précisant les droits au relogement et les conditions ?

Ce secteur est partie intégrante du périmètre retenu dans le contrat de ville, ce qui engage la Ville à des interventions fortes et concertées, que les habitants attendent avec impatience. Espérons qu'il ne s'agit là actuellement que d'un flou passager.

Le réaménagement de Château-Rouge est un enjeu important, qui mérite qu'on y consacre des moyens à la hauteur et un engagement déterminé de la Ville.

Sur ce point, nous resterons très vigilants !

# Du passage Léon au Square Léon

*C'était avant un passage, avec des habitations autour...  
 puis c'est devenu en partie un square tout en restant un passage  
 (d'ailleurs, il s'appelait officiellement le Square Passage Léon), ceci sans concertation.  
 Il a été rapidement investi par les jeunes et les enfants...  
 puis, de temps à autre, par des dealers, des joueurs d'argent, voire de la prostitution.  
 Et puis, le bruit (l'été venant) a rendu la vie insupportable au voisinage.  
 N'est-il pas temps de faire de ce lieu un véritable square,  
 avec des règles qui le rendraient vivable pour tous (utilisateurs et riverains) ?*

Dès la rentrée de septembre, PGO a été interpellé par de nombreux habitants sur la situation préoccupante du square Léon. L'été avait été très rude pour les riverains, la canicule n'arrangeant pas les problèmes.

Rappelons que les élus et les associations avaient déjà commencé un travail de réflexion pour voir comment régler certains problèmes, notamment le bruit nocturne qui peut se prolonger jusqu'au petit matin. C'était sous l'ancienne municipalité du 18ème, et la concertation était alors pilotée par Hervé Mécheri. Les élections ont modifié les données, car les interlocuteurs ont changé.

Aussi, dès septembre, PGO, en liaison avec les autres associations du quartier, a relancé la concertation en trois directions :

## • d'abord, la Police

Une réunion publique a eu lieu à la Salle St Bruno en présence du Commissaire du 18ème et deux de ses collaborateurs (dont le Capitaine responsable de la Brigade Anti-Criminalité - BAC) et un inspecteur de Police Judiciaire. Un premier résultat concret a été obtenu suite à cette réunion : la disparition des joueurs de dés qui avaient investi depuis l'été le petit kiosque qui fait face à la rue Polonceau.

## • ensuite, les Parcs et Jardins

Une lettre signée par 18 associations a été envoyée à Françoise de Panafieu, Adjoint au Maire de Paris chargée des Parcs et Jardins. Aussitôt, celle-ci a réagi et est venue sur place se rendre compte par elle-même de la situation, en compagnie de responsables de la Direction des Parcs et Jardins. Suite à cette visite, elle a organisé une réunion inter-partenaires pour soumettre les propositions d'aménagement étudiées par ses services (cf. page de droite). Ces propositions visent à faire qu'à partir de 22 h (maximum), l'ensemble de l'emprise du square soit fermée, et donc de supprimer les nuisances sonores que celui-ci occasionne. A cette réunion ont participé, en plus des responsables des Parcs et Jardins, le Directeur de la Jeunesse et des Sports de la Ville, des représentants de la Délégation Générale à la Prévention et à la Protection de la Ville, le Contrôleur Général et le Commissaire du 18ème, ainsi que Daniel Vaillant, Député-Maire du 18ème et Dominique Lamy, son adjoint chargé des Parcs et Jardins et les représentants associatifs.

Suite à cette réunion, PGO a convié un certain nombre de riverains afin qu'ils prennent connaissance de ces propositions et puissent y réagir. De même, les associations (notamment celles qui s'occupent d'enfants et de jeunes) sont invitées à en débattre et à faire part de leurs réactions.

En effet, l'argent qui devrait y être investi (près de 2,5 Millions de Francs en deux ans) mérite que l'on prenne le temps nécessaire afin que le réaménagement proposé soit vraiment utile et résorbe la plus grande part des problèmes.

A l'occasion de ces réunions avec les riverains, d'autres problèmes ont été posés qui devront être intégrés au réaménagement projeté, notamment :

- la protection efficace des immeubles au fond du square (on trouve en effet souvent des enfants qui escaladent les grilles actuelles et se retrouvent dans les courettes du 11 rue Saint-Luc, tandis que d'autres grimpent sur les locaux techniques, ou sur le kiosque à musique),

- l'humidité causée à un certain nombre d'appartements du 11 rue St Luc (du fait de la mauvaise étanchéité du mur mitoyen),

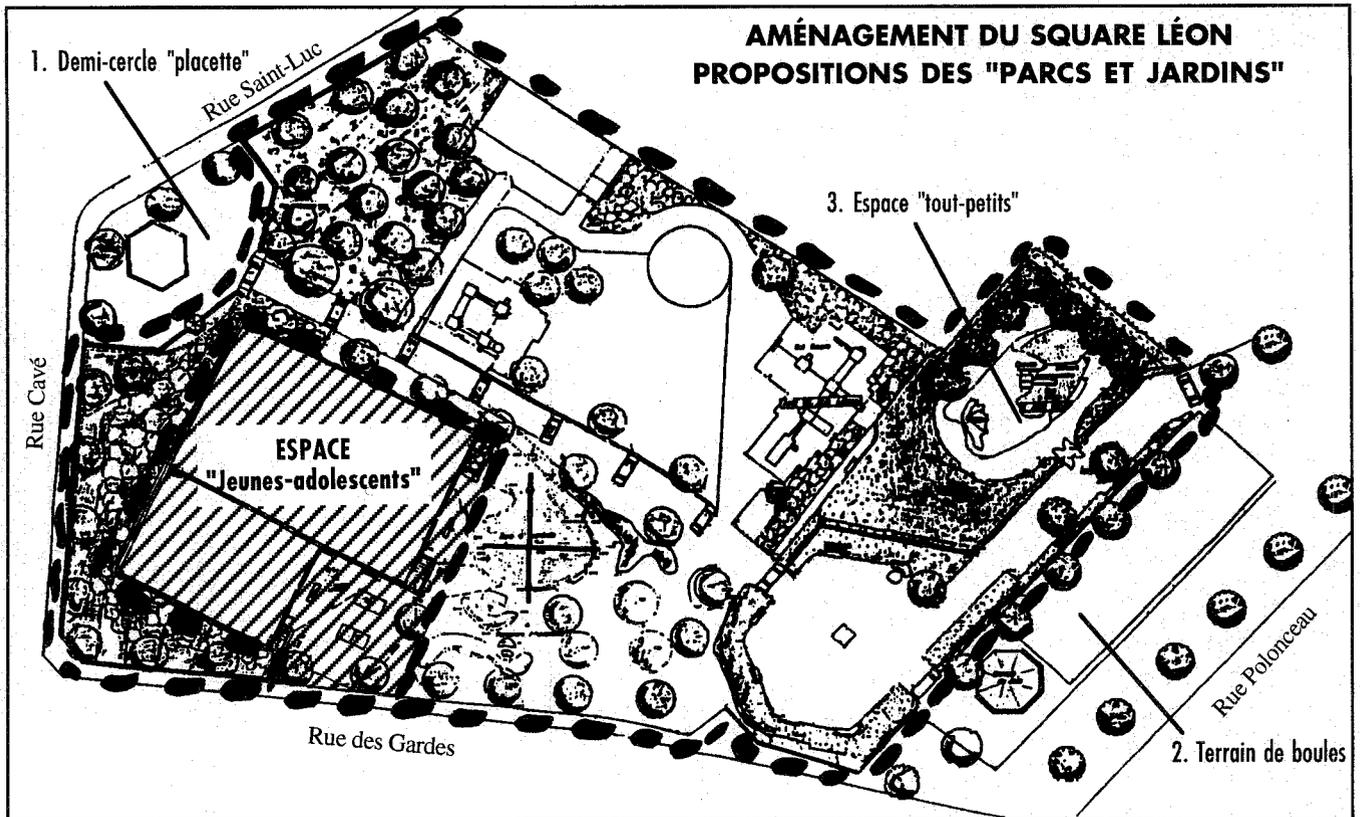
- la nécessité de renforcer le gardiennage dans la journée,
- et le manque de toilettes publiques gratuites dont l'installation permettrait d'éviter certaines nuisances olfactives ou autres...

Certes, tout n'est pas facile à solutionner. On sait, par exemple, combien la création de toilettes publiques peut faire surgir de nouveaux problèmes. Mais, avec un peu d'imagination, ne peut-on pas trouver une installation efficace, dont la configuration même pourrait éviter l'apparition de nouveaux problèmes (de nombreuses villes à l'étranger ont des modèles de toilettes publiques gratuites qui ne sont pas source de nouvelles nuisances).

## • enfin, les associations

La réflexion menée entre associations a permis de constater qu'il existait certains manques importants dans le dispositif mis en place actuellement en direction de certaines classes d'âge : ainsi des 3 à 6 ans et des 12 à 15 ans. Deux projets ont été élaborés et présentés à la Ville de Paris. L'un consiste à installer dans le square des animateurs qui auraient pour mission de s'occuper des 3 à 6 ans, et notamment de les initier au respect de la nature et des plantations. Ceci pourrait passer par la création d'un mini-jardin où les enfants pourraient découvrir les plantes. Quant aux adolescents de 12 à 15 ans, les propositions d'animation qui leur sont faites sont nettement insuffisantes. Là aussi, un projet qui s'appuierait sur le square et l'ouverture d'un local à proximité pourrait répondre aux attentes de cette classe d'âge. Enfin, reste le problème plus compliqué des jeunes (17 à 22 ans) qui se réunissent en bande autour de la fontaine, et dont certains d'entre eux ont des conduites agressives ou largement déviantes. Ils ont fait d'eux-mêmes appel à des associations. Le dialogue est entamé et devrait permettre d'aboutir à des propositions.

## AMÉNAGEMENT DU SQUARE LÉON PROPOSITIONS DES "PARCS ET JARDINS"



### 1° SÉPARATION DE LA TOTALITÉ DE L'EMPRISE ACTUELLE DU SQUARE EN DEUX PARTIES AUTONOMES :

- une partie proprement "SQUARE" dont la gestion (notamment l'ouverture et la fermeture) dépendrait des Parcs et Jardins,
- une partie "ESPACE JEUNES ET ADOLESCENTS", (en hachuré sur le plan) comprenant les deux terrains de sport et le coin "ping-pong" : cette partie aurait une entrée indépendante et d'autres horaires d'ouverture. La gestion de cette ouverture/fermeture serait confiée à un autre service ou à une association.

### 2° TOUTE L'EMPRISE ACTUELLE DU SQUARE SERAIT ENTOURÉE D'UNE GRILLE DE CLOTURE DE 3 m DE HAUT

On voit l'emplacement proposé de cette grille en pointillé sur le plan, ainsi que l'autre grille qui sépare les deux parties (square proprement dit et espace jeunes). Le square ne serait plus accessible de nuit, puisque les portes seraient fermées. Quant à l'espace jeunes, il en serait de même (mais avec d'autres horaires). Quelle que soit la saison, l'ensemble serait fermé à 22 h maximum.

### 3° DEUX VARIANTES EN DISCUSSION

- la grille pourrait entourer ou non le demi-cercle côté rue Léon (cf. n° 1) avec suppression de la fontaine,

- elle pourrait aussi entourer ou non l'espace terrain de boules (côté rue Polonceau - cf. n° 2)

### 4° L'ESPACE TOUT-PETITS (n° 3) SERAIT ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

- sol en matière souple synthétique
  - nouveaux jeux
- De plus, il est proposé d'entourer cet espace d'une grille recouverte de végétaux empêchant d'accéder aux buissons (\*)

### 5° LES TERRAINS DE SPORT SERAIENT RECOUVERTS D'UNE MATIÈRE AMORTISSANT LE BRUIT

Du gazon synthétique pour le foot et du revêtement "soft-basket" pour le basket. De même, seraient installés des panneaux de basket anti-bruit. Les grillages seraient supprimés pour être remplacés par de grilles "pare-ballon", moins bruyantes.

Coût de l'ensemble : 2,5 Millions de Francs

La 1ère tranche (installation des grilles) serait exécutée en 96, la seconde en 97.

\* variante proposée par une association : supprimer les buissons et les remplacer par du gazon, sans mettre de grille.

## ET LE SQUARE SAINT-BERNARD ?

Le réaménagement du square St Bernard qui devait commencer en octobre (et dont nous avons publié le projet dans notre numéro 33) a été repoussé au début 96, ceci pour permettre de mieux régler le problème posé par les deux petits bâtiments qui se trouvent actuellement de part et d'autre de l'entrée (côté église).

En effet, l'Architecte des Bâtiments de France souhaitait qu'ils soient conservés. D'un autre côté, dans la situation actuelle, ils sont sources de nuisances importantes. Aussi, Françoise de Panafieu a souhaité organiser une rencontre sur place avec l'Architecte des Bâtiments de France (en présence d'un représentant associatif). Un compromis a pu se dégager : le bâtiment de gauche en entrant sera démoli, de même que le banc en rond qui entoure le bâtiment de droite (qui sera maintenu dans sa structure centrale).

## ET LES PERSONNES ÂGÉES ?

Elles sont nombreuses dans notre quartier, notamment du fait de la présence des Maisons d'accueil de la rue Laghouat. Il est sûr que le square Léon n'a pas été conçu pour elles (bien que certaines d'entre elles le fréquentent, du côté de la rue Polonceau). Or, la présence d'un square paisible et adapté à leurs besoins est salutaire pour leur permettre de faire quelques promenades dans le quartier, et s'y faire des relations.

Espérons que le square St Bernard rénové pourra répondre à cette demande. Mais n'est-il pas possible de consacrer une partie du terrain libéré dans le secteur Emile-Duployé (maintenant que le projet de lycée semble enterré) pour créer un autre espace convivial en direction de nos aînés ? C'est là la proposition d'un de nos adhérents que nous reprenons volontiers à notre compte.

# État d'avancement des chantiers

*Depuis la parution de notre dernier numéro, les nombreux chantiers ont connu une grande activité ; de nouvelles constructions ont été entreprises, dont certaines ont même été achevées dans des délais très brefs. Leur état d'avancement se présente comme suit à la date du 30 novembre 1995.*

## Démolitions



- Afin de permettre l'édification du futur centre culturel de la rue Fleury et d'un immeuble d'habitations, les immeubles sis 76, 78, 80 et 84 Bd de la Chapelle, 17 et 19 rue de la Charbonnière viennent d'être démolis ; ceux situés 82 Bd de la Chapelle, 21 à 25 rue de la Charbonnière et 13 rue de Chartres devraient subir le même sort au cours des prochaines semaines. La rue Fleury restera fermée pendant la durée des travaux.

- La démolition des immeubles sis 8 et 10 rue Richomme a été retardée pour des raisons administratives, mais devrait être effectuée au cours des prochains mois.

- La démolition des immeubles sis 15 et 17 rue des Gardes, ainsi que du 24 au 30 rue Polonceau, dont les derniers occupants viennent d'être relogés, devrait commencer très prochainement.

- La démolition du 8 rue de Chartres interviendra vraisemblablement au début de l'année prochaine, lorsque le dernier commerçant aura été réinstallé. Il en sera de même pour l'immeuble du 7 rue de Chartres (où devraient être construites des studettes).

- L'immeuble situé à l'angle des rues Pierre l'Ermite et de Jessaint vient d'être rasé. L'immeuble voisin (24 Jessaint, déjà propriété de la Ville de Paris) devrait suivre après relogement des derniers occupants.

## Constructions

- 44 à 48 rue de la Goutte d'Or : la construction proprement dite de cet immeuble de 6 étages et de 3 niveaux de sous-sol a commencé vers la mi-juin avec l'engagement des travaux de terrassement et d'édification des murs extérieurs de fondations ; la grue a été installée début septembre. A ce jour, la construction du plancher haut du sous-sol est en voie d'achèvement sur l'ensemble de la parcelle. Quant au devenir du bâtiment B2 du 48 rue de la Goutte d'Or, la Ville n'a toujours pas donné son accord pour sa démolition.

- 40 rue de la Goutte d'Or : les travaux de gros-œuvre qui ont été achevés il y a environ deux mois, ont été exécutés dans des délais très brefs, et les 14 appartements de cet immeuble, qui ne comporte pas de parkings, devraient être livrés au printemps prochain.

- Les travaux de gros-œuvre du groupe d'immeubles situés entre les rues de la Goutte d'Or, des Gardes (côté impair) et Polonceau sont en voie d'achèvement. Les 94 appartements de cet ensemble immobilier, qui devraient être livrés au printemps prochain, sont répartis entre un immeuble de 6 étages donnant sur la rue de la Goutte d'Or, divers bâtiments de 5 étages chacun sur la rue des Gardes, un immeuble de 4 étages sur la rue Polonceau, ainsi que deux bâtiments de 5 étages chacun situés dans la cour de cet ensemble.



- La construction du groupe d'immeubles bordés par la rue de la Goutte d'Or et le côté pair de la rue des Gardes est également bien avancée, et les travaux de gros-œuvre devraient être achevés vers la fin de l'année.

- Il convient enfin de signaler que l'OPAC construit actuellement à l'angle de la rue Marcadet et de la rue des Poissonniers (c'est-à-dire dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH Château-Rouge) un immeuble de 82 logements intermédiaires (P.L.I.) qui devrait être achevé vers la fin de l'année 1996.

## Aménagement

- La rue Polonceau est toujours barrée à la hauteur de l'intersection de la rue Erckmann-Chatrian, en raison de l'exécution de travaux d'amélioration du réseau d'égouts dont l'achèvement est prévu fin novembre.

- Les ravalements des immeubles situés 27 rue de Chartres, 20 et 32 rue de la Charbonnière ont été récemment achevés ; de même, la façade du bâtiment d'un étage situé au 5 rue de Chartres a été repeinte.

## Constructions scolaires

Quatre chantiers ont été ouverts dans le courant de l'été :

- Deux bâtiments modulaires provisoires de 4 classes chacun avec locaux annexes (réfectoire notamment) ont été édifiés au 15 rue Pierre-Budin (école maternelle) et au 20 rue Ernestine (école élémentaire). Ils ont été mis en service pour la rentrée 95.

- L'école élémentaire de la rue Richomme fait l'objet de travaux de restructuration et d'agrandissement, et le gros-œuvre d'un nouveau bâtiment de 3 étages est en voie d'achèvement au 7 de la rue Richomme à l'emplacement d'un ancien hôtel meublé qui a été démoli.

- Enfin, des travaux viennent d'être entrepris 18 rue d'Oran dans le cadre de la restructuration et de l'extension du groupe scolaire Pierre-Budin.

Jehan Mignot.



L'arrière des immeubles du Bd Barbès dont les habitants contestent le projet architectural de l'OPAC du 61 rue de la Goutte d'Or

## Bilan de la dernière concertation sur les futurs projets architecturaux de l'OPAC

Juste avant l'été, l'OPAC avait organisé une réunion de concertation durant laquelle ont été présentés aux habitants intéressés les projets à venir dans le secteur de rénovation :

### • 40 Goutte d'Or

Bâtiment de R + 7 (en voie de finition actuellement) : 14 logements (2 F1, 5 F2, 5 F4 et 2 F5) - tout électrique.

### • 92 Chapelle/29 Charbonnière

7 logements (2 studettes, 1 F1, 1 F2 et 3 F4) - gaz.

### • 86 Chapelle/23-25 Charbonnière

Bâtiment de R + 5 sur le Boulevard et de R + 4 sur la rue de la Charbonnière : 12 logements (3 F1, 1 F2, 4 F4, 3 F5 et 1 F6) - tout électrique.

### • 8 Chartres

Bâtiment de R + 5 : 6 logements (1 F2 et 5 F4) - gaz ??

### • 61 Goutte d'Or

Bâtiment de R + 6 sur la rue, se prolongeant en escalier vers le fond de la placette des Islettes : 17 logements classiques (7 F2, 1 F3, 8 F4 et 1 F5) et 6 ateliers d'artistes avec logement (2 F2, 3 F3 et 1 F4) - gaz.

### • 15-17 Gardes

Bâtiment de R + 5 : 30 logements (3 F1, 7 F2, 4 F3, 13 F4, 2 F5 et 1 F6), 2 commerces et 39 parkings - gaz.

## Deux projets contestés

Ces deux derniers projets ont été vivement contestés :

- le 61 Goutte d'Or par les riverains des 10 à 18 Bd Barbès, du fait des hauteurs des bâtiments construits qui

vont réduire sérieusement l'éclairage naturel de certains logements du fond des cours de ces immeubles (cf. photo ci-dessus). Suite à leur intervention, une autre réunion a eu lieu récemment avec l'OPAC. Des modifications ont été proposées (qui passent par la suppression de logements ou la diminution de leur taille) et d'autres sont à l'étude. Il est sûr qu'il y a de fréquents conflits entre l'intérêt privé et l'intérêt public, tous deux légitimes. Des solutions de compromis devraient pouvoir être dégagées. Affaire à suivre...

- le 15/17 Gardes du fait que l'architecte a créé sans motif sérieux des retraits inutiles qui n'auront pour seul résultat que de créer de nouveaux recoins à nuisances. Le projet devait être réétudié. Nous comptons sur l'OPAC pour qu'il soit présenté à nouveau.

## Des décisions encourageantes

D'un autre côté, on peut se réjouir du fait que nous ayons enfin été entendus sur quelques points :

- l'OPAC semble avoir décidé qu'à partir de maintenant, les immeubles seraient équipés du gaz (sauf quand ils sont trop petits). Il s'agit là d'une sage décision, quand on connaît les difficultés rencontrées par de nombreux locataires des immeubles neufs du secteur, équipés du tout électrique.

- la réalisation de 2 studettes à l'intérieur d'un immeuble comportant d'autres types de logements est aussi une nouveauté intéressante, qui devrait permettre de mieux répondre à certains besoins de relogement (pour personne isolée n'ayant pas beaucoup de ressources) et faciliter une meilleure mixité sociale.

- la création de grands logements (8 F5 et 2 F6) est aussi un choix judicieux, même si l'on peut regretter une certaine timidité pour les F6.

## Espace public : deux poids, deux mesures ?

Un des adhérents de l'association "Paris-Goutte d'Or" a profité de ses loisirs pour comparer les aménagements réalisés dans d'autres quartiers parisiens avec la réalité de notre secteur. Il s'est notamment intéressé aux différentes plantations que l'on trouve dans de nombreux squares, rues et places de Paris, mais qui font cruellement défaut à la Goutte d'Or, dans des configurations spatiales sensiblement identiques. Ce dossier vise à faire progresser la réflexion sur les aménagements de voirie dans notre quartier afin qu'on s'en inspire dans les projets à venir.

Y aurait-il deux poids deux mesures suivant l'arrondissement ou le quartier ?



**Ci-dessus : RUE AFFRE**  
(entre l'église et le square St Bernard)

### Ci-dessous : VU DANS LE 11ème (Rue de Chanzy)

- Rue Affre, priorité à la chaussée et au stationnement. Pour la verdure, il faut rentrer dans le Square.
- Dans le 11ème, priorité aux arbres et aux végétaux ainsi qu'à l'espace pour les piétons.



**Ci-dessus : PAÏE BORIS VIAN**  
(vu du croisement es/Charbonnière)

### Ci-dessous : VNS LE 13ème

Peu de choses peuvent modifier l'cd'un espace. Ci-dessous, les quelques arbres plantés et les bancs apportent un'humanisation à cette voie piétonnière.



## QU'EN SERA-T-IL DE LA RUE DES GARDES ?

On sait que la partie de la rue des Gardes située entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau (actuellement fermée) a été élargie.

Quel aménagement la Voirie lui réserve-t-elle ?

Sera-t-elle à sens unique ? Va-t-on profiter de cet élargissement pour donner toute sa place aux piétons en élargissant les trottoirs ? Y aura-t-il du stationnement compte-tenu du fait que les immeubles riverains sont équipés de parkings ? Va-t-on y planter quelques arbres ?

Sur ce sujet, on ne sait rien actuellement. Ne serait-ce pas l'occasion rêvée de faire un aménagement pilote, en concertation avec la population ?

PGO vient de saisir à ce sujet les élus et les responsables de la Voirie.



**Ci-dessus : RUE RICHOMME**  
(vers la rue des Poissonniers)

### Ci-dessous : VU DANS LE 13ème

- Rue Richomme, des barrières ont été installées pour empêcher le stationnement, donnant une impression d'enfermement
- Dans le 13ème, le même effet est obtenu avec de petites sphères élégantes, auxquelles viennent se joindre des arbres.



# Mairie du 18ème : des Forums associatifs au Mémoire

*Les premières initiatives de la Mairie du 18ème s'appuient sur le renouveau de la démocratie locale. Un bon début qu'il faudra consolider !*

**P**our inaugurer son mandat, la nouvelle municipalité du 18ème a souhaité élaborer un "Contrat pour un nouveau 18ème - 1995-2001" sous le nom de Mémoire qui "trace le chemin de l'action de la nouvelle équipe municipale pour toute la durée du mandat (...) et détermine des urgences et des priorités pour l'arrondissement. C'est moins un catalogue d'engagements divers qu'un cadre de références proposant des solutions aux problèmes posés."

La grande nouveauté, c'est que les associations du 18ème ont été invitées à prendre leur part dans la rédaction de ce mémoire.

Ce fut d'abord la tenue des Forums associatifs et citoyens qui se déroulèrent le 30 septembre dernier à la Mairie.

Cette journée avait été préparée au sein de PGO par une soirée de travail et de discussion qui a abouti à l'élaboration de 45 propositions. Celles-ci furent transmises à la municipalité et aux associations durant les Forums.

A la suite de cela, et sur la base de tout ce qui s'était exprimé durant cette journée du 30 septembre, la municipalité a rédigé une première version du Mémoire et organisé le 23 novembre une réunion du C.I.C.A. (Comité d'Initiative et de Consultation de l'Arrondissement) en

présence du Conseil d'arrondissement afin que les associations puissent réagir à cette première version et proposer encore des modifications.

C'est ce texte qui a été adopté définitivement par le Conseil d'Arrondissement extraordinaire réuni le 4 décembre. Il se présente comme un document de 38 pages, divisé en 15 chapitres thématiques (la vie scolaire, le logement, l'urbanisme et les espaces verts, etc... Cf. quelques extraits page de droite).

Cette initiative est à saluer, car elle contribue de façon importante à faire vivre la démocratie locale, sur le fond comme sur la forme.

En ce qui nous concerne, la quasi-totalité des 45 propositions de PGO ont été intégrées dans ce mémoire. On en trouvera quelques extraits ci-contre.

Mais n'oublions pas que les compétences de la mairie d'arrondissement sont limitées : elle a pouvoir d'avis et d'impulsion alors que la mairie centrale et le Conseil de Paris ont pouvoir de décision et d'exécution.

C'est donc tous ensemble, mais chacun à sa place avec ses responsabilités propres, qu'associations et municipalité d'arrondissement devront parvenir à faire appliquer ces orientations et continuer de faire vivre la démocratie locale.

## Création d'une Commission d'attribution des logements à la Mairie du 18ème

Le Maire du 18ème a, d'après la loi, un pouvoir d'attribution sur la moitié des logements dont l'attribution relève de la Ville et qui sont situés dans l'arrondissement, c'est-à-dire sur une petite quantité de logements aidés : P.L.A. (logements sociaux ouvrant droit à l'A.P.L.) ou P.L.I. (logements intermédiaires). Durant les trois premiers mois, la Mairie du 18ème a pu attribuer 22 P.L.A., 27 P.L.I. et 2 ateliers d'artiste P.L.A.

Le Maire du 18ème a décidé de jouer la transparence et de créer une Commission d'attribution qui sera chargée :

- de garantir l'équité et la transparence et de décider de l'attribution de chaque logement en fonction des critères et de l'ordre de priorité qu'elle précisera,
- de mettre en œuvre une véritable politique cohérente et suivie d'attribution des logements dans le 18ème et d'intervenir auprès de tous les organismes ayant un pouvoir d'attribution dans le 18ème.

Cette commission (qui vient d'être mise en place) est composée de 3 collèges et présidée par le Maire (ou son représentant) :

- un collège des élus avec 4 sièges dont un réservé à l'opposition,
- un collège des associations avec 4 sièges, dont 3 réservés aux grandes associations de locataires (la C.N.L., la C.G.L., l'A.C.D.L.) et 1 à une association locale (Paris-Goutte d'Or),
- un collège des institutions sociales avec 3 sièges : le C.A.S. (Centre d'Action Sociale, nouveau nom du BAS), la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) et la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

PGO a fait plusieurs propositions pour le fonctionnement de cette Commission. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro

## Extraits du Mémoire adopté par la Mairie du 18ème :

(ne sont cités ici que certains extraits significatifs qui reprennent des propositions de PGO)

### • ÉCOLES :

- Une série de constructions supplémentaires doit être programmée à la Goutte d'Or : deux écoles maternelles (rue Ernestine et Bd de la Chapelle), deux écoles élémentaires (rue Richomme) grâce à la division de l'école existante, un centre de ressources pédagogiques et réseau d'aide (15 rue Pierre-Budin).

- Un lycée supplémentaire est nécessaire mais à un meilleur emplacement que rue Emile-Duployé.

### • LOGEMENT :

- Mise à disposition des associations spécialisées (par bail emphytéotique ou autre procédure) ou vente aux sociétés HLM (par classement en logements très sociaux) des logements vacants diffus, propriété de la Ville de Paris (ex. : rue Caplat, rue de la Goutte d'Or, rue Riquet,...).

- Soutien de la constitution de structures décentralisées du domaine privé de la Ville de Paris, permettant un meilleur suivi de l'entretien des logements.

### • URBANISME ET ESPACES VERTS :

- Tout projet d'urbanisme doit donner lieu à une concertation systématique des associations concernées et des riverains, tant au stade de sa conception qu'à celui de son éventuelle modification.

- Pour le quartier de la Goutte d'Or :

+ demander le classement du secteur en "quartier tranquille".

+ assurer l'avenir du Contrat de Ville pour lequel la municipalité nourrit de réelles inquiétudes et l'étendre au nord du quartier.

+ secteur Château-Rouge : extension du "Contrat de Ville" et lancement, en sus de l'OPAH, d'une procédure permettant de traiter le logement insalubre (R.H.I.) et d'une procédure de Restauration Immobilière.

+ secteur Emile-Duployé : clarification sur l'avenir des terrains.

+ réaménagement complet du square Léon, dès 1996.

+ améliorer l'éclairage des rues encore sombres.

+ aménagement de l'accès aux marchés Dejean et Lariboisière.

### • INFORMATION DES CITOYENS :

- Etudier la création d'antennes de la mairie dans les quartiers.

### • VIE ASSOCIATIVE :

- Représentation des associations au Comité de Prévention de la Délinquance, à la Commission d'attribution des logements ainsi qu'au Comité d'Action Sociale.

- Diffuser l'information municipale par l'envoi des comptes-rendus des Conseils d'Arrondissement aux membres du CICA.

- Diffuser l'information associative par des panneaux d'affichage gérés par les associations elles-mêmes (dans le cadre du CICA).

- Favoriser l'utilisation des locaux vacants, appartenant à la Ville ou aux sociétés HLM pour des activités associatives décentralisées dans les quartiers.

- Clarifier les circuits et les modalités des demandes de subvention adressées à la Mairie de Paris.

### • PETITE ENFANCE :

- Création de groupes de travail par quartier (réunissant élus, professionnels et parents) chargés de réfléchir à un nouveau système d'inscription et à de nouveaux critères d'attribution des places disponibles en crèches.

- Construction de nouvelles crèches (notamment dans les secteurs Léon et Islettes/Richomme).

### • TRANSPORTS :

- Création d'une desserte par bus du quartier.

### • VOIRIE ET PROPRIÉTÉ :

- Réexamen du droit d'étalage sur les trottoirs

## Contrat de Ville en panne :

## 18 associations du quartier écrivent au Maire de Paris

Monsieur le Maire,

Membres de la Commission Locale Interpartenaires du Développement Social Urbain Goutte d'Or ("D.S.U. - Contrat de Ville"), nous tenons à vous faire part de nos préoccupations concernant la mise en place de la procédure de Contrat de Ville sur notre quartier et les autres sites retenus.

En effet, le Contrat a été signé le 27 mars dernier et depuis aucune précision ne nous a été donnée sur l'organigramme retenu par la Ville (au niveau central comme au niveau local) qui devrait permettre une mise en œuvre effective des mesures retenues dans ce Contrat.

Nous attendons donc avec impatience ces décisions, notamment :

- quel élu va piloter l'ensemble de la politique de Contrat de Ville au niveau parisien ?

- quel élu va présider la Commission Locale Interpartenaires de la Goutte d'Or (ou du 18ème) ?

- quelle administration centrale aura en charge ce dossier ?

- quand sera nommé le Chef de projet pour notre quartier ?

- quand pourra avoir lieu la prochaine C.L.I. Goutte d'Or ?

Nous comprenons bien que les élections municipales, qui sont intervenues peu de temps après la signature de ce Contrat, aient retardé quelque peu sa mise en application. Mais les retards, s'ils continuaient à s'accumuler, seraient préjudiciables à une bonne continuation de l'action sur notre site et à un bon démarrage dans les nouveaux sites retenus.

Nous comptons donc sur vous pour que ces décisions soient rapidement prises et communiquées. Dans cette attente, nous vous prions...

Associations signataires :

ACCUEIL ET PROMOTION - ACCUEIL GOUTTE D'OR (Secours Catholique)  
A.D.C.L.J.C. (Club de Prévention) - ADOS - AIDDA - ANNEAU D'OR (A.P.F.S.)  
A.P.S.G.O. - ARBRE BLEU - ASFI - EGO (Espoir Goutte d'Or)  
ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR - EOLE - GOUTTE D'ART - HABITER AU QUOTIDIEN  
LAGO (Loisirs Animation Goutte d'Or) - PARIS-GOUTTE D'OR  
SAINT-BERNARD DE LA GOUTTE D'OR - URACA

# Quand EDF GDF Paris Nord joue la solidarité

*Sous l'impulsion de son chef d'agence, Jean-Pierre Volant, EDF GDF Services Paris Nord a développé depuis quelques années une politique de soutien aux actions menées auprès des jeunes : embauche de jeunes du quartier pendant l'été, parrainage des équipes de football des Enfants de la Goutte d'Or, soutien à l'organisation de la "Goutte d'Or en Fête", avec notamment cette année, la prise en charge du spectacle de cirque préparé par des enfants du quartier avec l'Ecole Nationale du Cirque Annie Fratellini. A l'heure où J.-P. Volant quitte son poste pour de nouvelles aventures, nous tenions à le saluer et à le remercier pour ce travail en commun, en espérant que son successeur continuera dans cette voie !*



Le numéro de cirque présenté par une dizaine de jeunes du quartier pendant la "Goutte d'Or en Fête 1995". Ce spectacle et sa préparation (2 cours par semaine durant les mois précédents) ont été entièrement parrainés par EDF GDF Paris Nord.

Photo (AIDDA-MS) réalisée par Mourad SADI (16 ans)

"EDF GDF a eu trop longtemps l'image d'une entreprise froide et distante qui se préoccupait peu des attentes, voire des difficultés de ses clients. Aujourd'hui, nous cherchons à mieux les connaître en nous insérant dans le tissu social. Ce n'est pas un luxe, c'est une question de survie", commente Jean-Pierre Volant. Le chef de l'agence Argonne sait de quoi il parle. A cheval sur les 18ème et 19ème arrondissements de Paris, l'agence est installée dans un quartier difficile



Une des équipes de football des "Enfants de la Goutte d'Or" entourant Jean-Pierre Volant. Les maillots ont été offerts par EDF GDF Services Paris Nord. (Photo EDGO).

touché de plein fouet par le chômage et classé "zone d'éducation prioritaire" - ZEP.

"Le nombre de demandes d'échéanciers de paiements est en augmentation constante. Nous déplorons des fraudes par centaines. Le climat a longtemps été très tendu avec les jeunes du quartier. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous vivons en bonne intelligence", se félicite Jean-Pierre Volant. Cette confiance, gagnée de part et d'autre, n'est pas un hasard. L'agence Argonne multiplie depuis quatre ans les initiatives destinées à tisser des liens étroits avec la population. Un premier pas est franchi en 1992. L'agence, installée à proximité d'une voie ferrée désaffectée, participe à l'aménagement et fournit gratuitement l'électricité de quatre voûtes, transformées en espace d'accueil, notamment de cours d'alphabétisation.

Jean-Pierre Volant décide ensuite de recruter des jeunes du quartier pendant l'été. C'est un succès, et l'idée a fait son chemin. Cet été, Paris Nord a étendu l'expérience aux agences Plaine Monceau et Montmartre. "Sur les 40 jeunes recrutés en juillet-août, dix sont issus de quartiers défavorisés. J'ai en charge leur recrutement". Le chef de l'agence Argonne croit dur comme fer à l'insertion par le sport. "Les activités physiques impliquent une rigueur de vie. En pratiquant un sport, on apprend des règles, et surtout à respecter l'autre".

L'agence a donc participé à la création de l'association des jeunes sportifs du 19ème et parraine, depuis cette année, le club de football des Enfants de la Goutte d'Or. Aujourd'hui, cette solidarité bien pensée porte ses fruits. "EDF a une bonne image dans le quartier et les agents travaillent dans un environnement meilleur".

(Extrait de "Nord Express" - octobre 95)

## La papeterie du 37, rue Stephenson : Un dernier point de presse à la Goutte d'Or

O n sait que, depuis une vingtaine d'années, à la Goutte d'Or, toute la variété des commerces habituellement rencontrés dans un quartier parisien a disparu ; il n'en reste plus que ceux qui satisfont aux besoins élémentaires, c'est-à-dire alimentations, cafés et pharmacies,...

Chercher les causes d'une telle évolution ferait appel à des spécialistes en sociologie urbaine dont les conclusions excéderaient la place impartie. Mais ne peut-on penser que d'autres besoins tout autant élémentaires ne sont pas - ou plus - satisfaits à la Goutte d'Or, à savoir ceux de l'esprit : culture et plus simplement information ?

Or, si la dernière librairie du quartier a fermé depuis longtemps rue Myrha, il restait encore les boutiques de marchands de journaux pour l'information, et par conséquent le lien à la vie.

Mais ces «points de presse» eux-mêmes ont maintenant, en une dizaine d'années, progressivement disparu, sympathiques vigies des rues Doudeauville, Myrha, Affre, Caplat, Stephenson, Poissonniers, etc...

Un seul subsiste encore à l'intérieur du quartier (en plus des kiosques de Château-Rouge et de Barbès) au 37 rue Stephenson, proche du carrefour Myrha : celui de la S.A.G.P. courageusement maintenu malgré les difficultés périodiques, liées à la politique de gestion "réaliste" des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (N.M.P.P.). C'est ainsi que, lors d'un épisode critique, il fallut recueillir plusieurs centaines de signatures pour des pétitions qui sauvèrent l'unique point de presse restant.



Pétitions réalisées de grand cœur, vu la personnalité de son animateur Monsieur RENÉ, citoyen de la Côte d'Ivoire, chaleureux et serviable, et connaissant admirablement les centaines de journaux et de périodiques dont il a la charge.

De plus, la branche «papeterie» du magasin permet, en plus des produits correspondants, une extension vers le domaine photographique — pellicules et développements — et des services tels que les cartes téléphone, le Millionnaire, etc...

Mais ce qui paraît fondamental dans ce magasin, c'est ce que sa vitrine de 1,50 m symbolise dans le vide absolu du quartier : un point d'information certes, mais aussi un point de rencontre pour bien des habitants du quartier. Les nouvelles locales et nationales y sont commentées, des connaissances se créent. Et de plus, de nombreux jeunes entrent et lisent, spectacle insolite dans un quartier présenté comme unique lieu de violence et de drogue... Ici, la souriante présence de Monsieur RENÉ assure un climat calme de bon aloi.

Il faut donc souhaiter vie et prospérité à ce «point de presse» de la rue Stephenson, sans lequel il ne resterait plus que ceux de la lointaine Gare du Nord, et qui assure, selon une formule célèbre, «dans un monde de brutes une trace de raffinement».

Maurice FAVRE

N.D.L.R. :

Après de longues discussions, les N.M.P.P. ont accepté d'envisager la création d'un nouveau point de vente de la presse qui devrait ouvrir bientôt au 53 rue de la Goutte d'Or. Félicitons l'OPAC pour sa persévérance qui est en train d'aboutir.

De plus, un libraire a aussi réservé les locaux commerciaux sis au 29 rue de Chartres. Il s'agit de la librairie franco-arabe Al-Bustane (librairie et éditions de type universitaires), actuellement située dans le 5ème arrondissement (1 rue Larrey), qui souhaite ouvrir une autre boutique dans notre quartier.

# Hier : Marcel et Jeanne

*Ce texte qui nous parle d'un passé du quartier a été rédigé par Jean-Luc Pouliquen, écrivain-poète du Sud-Est de la France, éditeur des "Cahiers de Garlaban".*

*Il fréquente souvent la Goutte d'Or où il a entrepris d'initier des enfants d'une école élémentaire à la poésie.*

*La photo de la rue Myrha a été réalisée par Phitosh, photographe du quartier.*

**J**e ne pensais pas qu'en partant de mes séjours dans la capitale, je ferais ressurgir des géographies oubliées chez quelques unes de mes connaissances.

Sur le port de Toulon, j'ai eu la surprise de retrouver Marcel. Chaque année pour le repas des vendanges chez Casimir, je revois Jeanne.

Tous les deux ont vécu vers la Goutte d'Or dans les années cinquante. Dire que j'ai pu les côtoyer si longtemps en l'ignorant.

Maintenant que je regarde Marcel comme un ancien de la rue Cavé, Jeanne comme la locataire, de 1950 à 1959, du numéro 21 de la rue Myrha, mon approche de leur personnalité se fait plus complice.

Marcel est bien le fils des faubourgs. Nul doute que mes années de militantisme à ses côtés dans l'éducation populaire, il y a vingt ans, me l'avaient appris. Il n'empêche, son séjour à la rue Cavé en 1956 et 1957 donne de la force à son parcours d'ajusteur, d'ancien syndicaliste.

Même si le soleil de Provence fonce aujourd'hui sa peau de retraité, même si la garrigue emplit ses poumons de ses senteurs, Marcel inscrit profondément ses racines dans le terroir populaire de Paris.

Jeanne, la couturière aux mains d'argent, avec sa voix fine et aiguë, trouve elle aussi plus de grâce à se détacher du décor de sa jeunesse. Le dôme du Sacré-Cœur qu'elle apercevait de sa fenêtre le surplombe, tissant tout autour de lui un jeu d'ombres et de lumières.

Ombre, le secteur qui s'étendait de la rue de la Goutte d'Or jusqu'au métro aérien. L'insécurité y était forte, les regards des hommes inquiétants, Jeanne le traversait avec appréhension.

Lumière, ce quartier vivant avec ses nombreux commerces, les signes encore visibles de la campagne à Paris, ces étables et écuries dans les cours intérieures. Même si vaches et chevaux les avaient désertées.

Ombre, ces conditions de vie encore précaires. L'eau au demi-étage, les W.C. sur le palier, le chauffage au charbon. Cette atmosphère étouffante lorsqu'en



Du 21 rue Myrha, 40 ans après (photo : PHITOSH)

novembre un épais brouillard empêchait les fumées de monter dans le ciel. «On crachait noir» se souvient Jeanne.

Lumière que ce territoire dessiné par la naissance de sa fille. La maternité de la rue Ordener, la mairie du XVIIIème place Jules Joffrin où l'enfant fut déclaré, les jardins en dessous du Sacré-Cœur pour ses premières sorties, le marchand de bois de la rue Stephenson qui vendait les balles d'avoine avec lesquelles était changé trois fois par an la paillasse du lit du bébé.

Ombre que «La belle bleue», le bar d'en face où les femmes dansaient sur les tables, où les hommes se battaient, où les descentes de police se firent de plus en plus fréquentes.

Ombre que ce combat au couteau qui laissa une victime sur le capot de la voiture de Jeanne.

Marcel qui est arrivé rue Cavé en pleine immigration kabyle, garde sur le quartier des yeux attentifs aux transformations qui s'opéraient en profondeur. Il avait observé qu'on se regroupait dans chaque immeuble en fonction de son douar d'origine, que beaucoup de gardiens de la paix occupaient des loges de concierge. «Le soir, ces "hirondelles" représentant l'ordre public prenaient bien soin, avant

de pénétrer le quartier, d'ôter leur képi et de rouler sous le bras leur grande cape si facilement identifiable» raconte-t-il.

Il revoit encore ce 14 juillet où les Algériens qui avaient défilé sous l'uniforme français s'étaient ensuite exposés aux représailles du camp adverse.

Le fait le plus marquant pour lui demeure ce cadavre découvert une nuit en rentrant sur le pas de la porte.

Comme pour Jeanne, le climat de violence ressenti de plus en plus lourdement décida de son départ.

C'était l'époque d'un essor de l'économie. Une nouvelle banlieue émergeait soudain de terre.

A Montreuil, un logement plus grand, plus confortable au milieu des pêcheurs et des champs de fleurs fut proposé à Jeanne. A Saint-Denis, Marcel eut la possibilité d'installer dans de meilleures conditions sa famille qui s'agrandissait.

Tous deux abandonnaient leurs anciens habits à des populations qui n'avaient pas encore eu l'occasion de les porter.

Jean-Luc Pouliquen

(in "PLUR'ART NEWSLETTER n°3 - mai 95)

## Aujourd'hui : Ma rue...

*Ce deuxième texte a été rédigé par Moumy, une jeune fille du quartier, qui nous présente avec ses mots sa rue (la rue Myrha).*

*Il est extrait du "Petit journal de la Goutte" réalisé par des jeunes à l'occasion de la "Goutte d'Or en Fête 1995".*

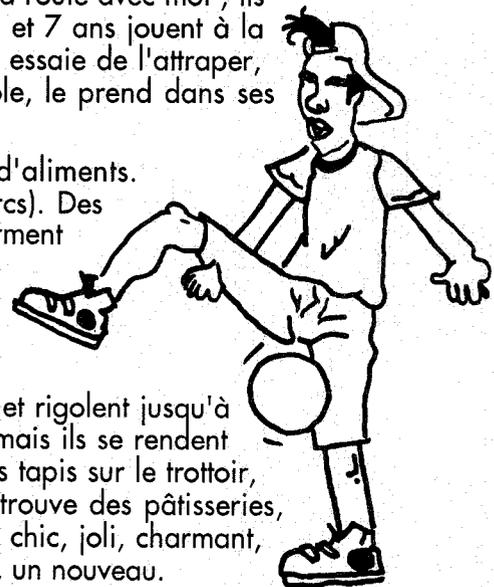
**D**es petits et des grands, en groupe, gravissent la route avec moi ; ils rigolent, s'amuse, jouent. Deux enfants de 5 et 7 ans jouent à la balle sur le trottoir, l'un la lance à l'autre, qui essaie de l'attraper, mais il tombe et pleure. L'autre le rassure, le console, le prend dans ses bras, et le petit cesse de pleurer.

Petites boutiques de parfums, de tresses, d'aliments. Beaucoup de bandes (Arabes, Maliens, Zaïrois, Turcs). Des prostituées discutent des choses de l'homme et charment les passants qui pourraient bien être de futurs clients. Un jeune homme cherchant une femme : il regarde toutes les prostituées, essaie de choisir, mais n'y arrive pas. Il s'en va...

Cinq cafés sympas où les gens boivent, jouent et rigolent jusqu'à ce que des policiers se demandent ce qui se passe, mais ils se rendent compte qu'ils rigolent, c'est tout. Un homme pose des tapis sur le trottoir, je ne sais pas pourquoi ! Une boulangerie où l'on trouve des pâtisseries, marocaines et françaises. Un magasin islamique très chic, joli, charmant, qui a des senteurs magnifiques. Ah, en voici un autre, un nouveau.

A la laverie où je lave mes affaires : l'homme qui tient le magasin me doit de l'argent, il essaie de m'arnaquer. Il me dit : "Je te donne ta monnaie : 5 F tout de suite, et 5 F un autre jour". Tant pis, je reviendrai chercher mon argent plus tard ! Il demande : "Qu'est-ce que tu écris ?". Je réponds : "Un journal" en me sauvant. Il rigole. Je sors vite du magasin, s'il m'attrape, il prendra mes notes et les jettera.

Moumy.



## Des initiatives pour l'emploi

Ça carbure fort au sein du groupe de travail "Insertion Sociale-Emploi" de l'Interservices de Quartier (I.S.Q.) de la Goutte d'Or coordonné par Moncef Labidi à la Salle Saint-Bruno.

Ce groupe (que dans le "jargon" interne on appelle "Pôle-projets") réunit de nombreux partenaires issus des services publics et du milieu associatif : l'ANPE, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), EDF GDF Services Paris Nord, la RATP, France Telecom, l'OPAC de la Ville de Paris, la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), La Mission Locale "Belliard", l'association intermédiaire Eurêka et le Club de Prévention A.D.C.L.J.C.

L'objectif de ce groupe est de trouver de nouvelles réponses en termes d'emplois et de postes d'insertion dans un quartier où le taux de chômage est de plus en plus insupportable (22% de chômeurs en 1994 sur le périmètre d'étude "Château-Rouge", d'après l'étude commandée par la SEMAVIP au Cabinet Alfa).

Un premier document d'étape intitulé "Projet de cahier des charges pour la création, le soutien et le développement d'activités de service générateurs d'emplois et de postes d'insertion" (ouf !) a déjà été soumis au Groupe de Suivi de l'Interservices de Quartier (composé de représentants de la Préfecture de Paris, de la DASS de Paris, de la Ville de Paris et de ses directions, de la C.A.F., du FAS, de l'Education Nationale et d'associations) ainsi qu'au Conseil d'Administration de la Salle Saint-Bruno. La réflexion se poursuit donc pour que ces propositions cadrent au mieux avec les dispositifs existants (des Ministères, de la Ville, etc...) et avec

la réalité économique locale. Dans un premier temps, et pour permettre de avancées significatives, le groupe propose la création d'un poste de conseiller au développement économique et à l'insertion, ainsi que le lancement d'une étude sur les besoins de service dans le 18ème.

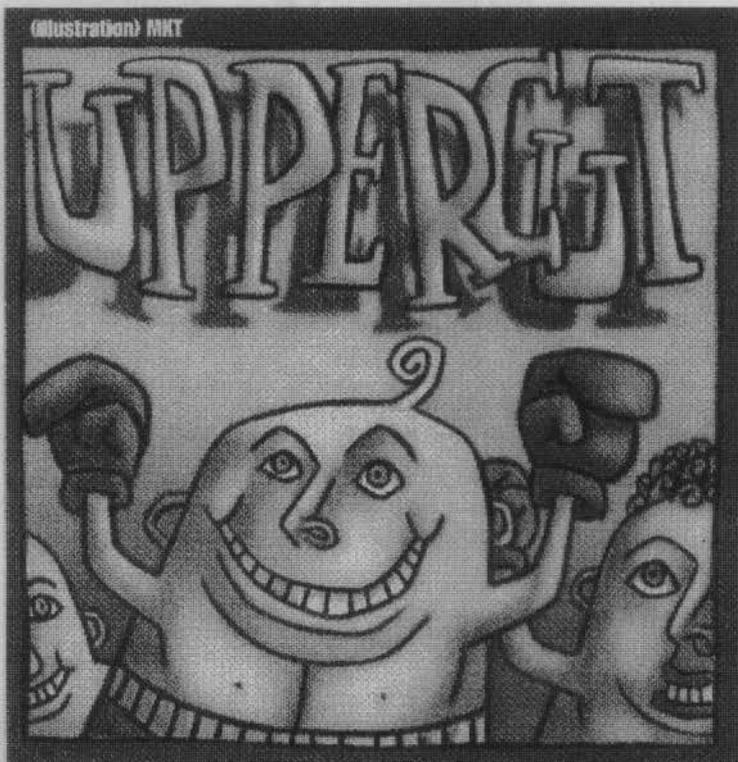
D'ores et déjà, les idées fourmillent dont certaines sont déjà mises en application. Par exemple :

- Emplois saisonniers proposés depuis 2 ans par EDF GDF Paris Nord.
- Entretien des cabines téléphoniques du quartier : déjà 2 jeunes sont embauchés dans cette action menée en commun par France Telecom et l'ADCLJC.
- Ramassage et recyclage des cartons qui encombrant le pourtour de la Station RATP Barbès (convention à conclure entre la RATP et une association locale).
- Opération "grands frères" : projet de la RATP visant à former et employer des "grands frères" pour des missions de prévention.
- Récupération, réparation et vente d'appareils électroménagers : projet présenté par EDF GDF qui pourrait être mené en partenariat avec un grand magasin.
- Création d'une pépinière d'entreprises (cf. les propositions de la SEMAVIP page 5).
- Accompagnement de personnes âgées, d'enfants et d'aveugles pour l'accomplissement de démarches de la vie quotidienne (RATP, SNCF et association "Les Compagnons du Voyage).
- Emploi de jeunes durant les saisons touristiques pour diffusion d'un produit promotionnel aux touristes (RATP avec Kodak et Orangina).
- Création de stands ambulants de vente de beignets pour favoriser la remobilisation de jeunes au travail et offrir une expérience professionnelle (ADCLJC).
- Création d'une régie de quartier et d'un chantier-école.
- Soutien aux structures d'insertion qui fonctionnent déjà (Eurêka, Médiaicolor).
- Renforcement des dispositifs d'insertion sociale (santé, logement, formation,...)

A suivre !...

## ANIMATION

### C'était du 15 au 17 décembre : Uppercut III



*Du fait des mouvements sociaux et des conséquences sur l'imprimerie et le courrier, ce numéro n'a pas pu voir le jour aux dates prévues. Nous comptons annoncer ici le festival UPPERCUT III et détailler son programme. Toutes nos excuses à l'association "Les Industries Torpédo" !*

Le programme était varié et de qualité :

- un **CONCERT A CAPPELLA** à l'église St Bernard avec le quatuor féminin SANACORE
- un **SPECTACLE CONÇU ET RÉALISÉ PAR DES HABITANTS DU QUARTIER**, suite à des ateliers qui se déroulés en novembre et décembre, ateliers animés par Nawal, Lady V, Lulendo, Maître Ken, Sita Lantaa et Véronique Gallet, artistes de la boxe et du spectacle.
- une **FÊTE** avec Nawal, Lulendo et Sita Lantaa
- une **JOURNÉE RAP ET BOXE** réservée aux jeunes, avec une exposition de photos de boxeurs (notamment de Martine Barrat et Isabelle Waternaux), des affiches de combats et des documents vidéos..., un concert avec BASS TEMPO MAX, BARBÈS FAMILY et FABE, des démonstrations avec le PSG Boxe et un concert avec DMBG et SLÉO.

**LES INDUSTRIES TORPEDO - 25 rue Léon - 42 64 11 37**

## ■ MOSQUÉE DU 53 POLONCEAU

Le projet de réinstallation de cette mosquée (qui doit être détruite dans le cadre de la Rénovation du secteur sud de la Goutte d'Or) se précise peu à peu.

L'OPAC devrait présenter bientôt ses projets. La réinstallation définitive se ferait comme prévu Bd de la Chapelle (à la place des numéros 94, 96 et 98).

Cependant, comme le bâtiment définitif ne sera pas prêt immédiatement et que la Préfecture de Police souhaite, pour des raisons de sécurité, que les locaux actuels du 53 Polonceau soient rapidement fermés, un bâtiment provisoire sera construit sur la parcelle voisine (55 Polonceau et 8 Poissonniers) une fois que celle-ci aura été détruite.

Reste encore à affiner les modalités de la convention qui serait passée entre l'OPAC et l'association qui sera gestionnaire du bâtiment définitif.

## ■ 48 GOUTTE D'OR (bâtiment B2)

La situation devient préoccupante pour les occupants de ce bâtiment laissé à la dérive. Tous les copropriétaires (sauf un) sont d'accord pour le vendre à la Ville. Rappelons qu'il s'agit d'un bâtiment qui a reçu des injonctions de travaux dans le cadre de la procédure de Restauration Immobilière. Les copropriétaires n'ont pas répondu à ces injonctions et ont fait savoir qu'ils préféreraient vendre.

Actuellement, la Ville de Paris laisse la situation pourrir.

PGO s'est adressé à Michel Bulté, Adjoint au Maire de

Paris chargé de la Construction et du Logement, afin qu'il prenne les décisions qu'il convient. A ce jour, pas de réponse.

## ■ COMMERCES (Secteur Sud Goutte d'Or)

Un certain nombre de nouveaux locaux commerciaux ont été réservés, certains d'entre eux devant ouvrir bientôt :

- un point de vente de la presse au 53 Goutte d'Or,
- une librairie au 29 Chartres,
- un restaurant à la Pointe (35 Goutte d'Or),
- un marchand de chaussures au 30 Charbonnière.

De plus, l'OPAC a été contacté à nouveau par un pharmacien qui souhaiterait s'installer passage Boris Vian (au carrefour Chartres/Charbonnière). Les démarches vont à nouveau être entreprises pour obtenir les autorisations nécessaires.

Enfin, certains magasins ont ouvert récemment leurs portes :

- un magasin de HiFi, électro-ménager, etc... au 25 Chartres,
- un boucher (réinstallé) au 22 Charbonnière,
- une brasserie PMU au 21 Charbonnière.

Quant à l'ancien local d'information de l'OPAC (56 Chapelle), il a été loué à l'association EGO qui y a ouvert un local d'échange de seringues.

En plus de ce trimestriel, chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement)

Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

## ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association a pour buts (d'après ses statuts) :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or, délimité par le Bd de la Chapelle, le Bd Barbès, la rue Ordener et la rue Marx-Dormoy.
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et pluriculturelles.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

### ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

### ADHÉSION à L'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

### BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : ..... Tél. : .....

Code Porte : ..... (pour portage à domicile)

### • ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO"  
(abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

### • ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications  
(adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de ..... F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le ..... Signature :

## PARMI LES PROPOSITIONS DE LA SEMAVIP :

### UN PROJET D'ATELIERS D'ARTISTES à l'angle Richomme/Erckmann-Chatrian

Ce projet pourrait voir le jour à la place du préfabriqué abritant le club de judo, celui-ci étant alors réinstallé dans un immeuble neuf. Il a été conçu par Ricardo SUANES. Il existe en deux variantes :

- Dans la première, le rez-de-chaussée contient un local associatif et un atelier de sculpteur, et, dans le reste du bâtiment, 3 ateliers d'artiste sans logement et 2 ateliers-logements.
- Dans l'autre variante, il y aurait 6 ateliers-logements.

Une façon astucieuse de traiter cette parcelle et d'apporter des réponses aux besoins des artistes du quartier !



## ■ DÉMOLITIONS RUE DE JESSAINT

Cela se passe rue de Jessaint, côté pair (c'est-à-dire hors du secteur de Rénovation). L'immeuble à l'angle de la rue de Jessaint et de la rue Pierre l'Ermite (qui appartenait à la Ville) a été récemment détruit. Son voisin immédiat (24 Jessaint) devrait certainement suivre, une fois ses occupants relogés (l'immeuble appartient aussi à la Ville). Quant à l'immeuble suivant (22 Jessaint) qui appartient à un propriétaire privé, des rumeurs courent.

Nous avons essayé d'en savoir plus, c'est-à-dire jusqu'où comptait aller la Ville et pour faire quoi, mais sans succès. Comme quoi, la concertation n'est pas vraiment rentrée dans les mœurs. C'est vrai qu'à cet endroit, on n'est plus dans le secteur de rénovation. Mais est-ce une raison pour œuvrer dans le plus grand secret ? A moins que la machine administrative ne fonctionne sans que personne ne tienne vraiment les commandes. A suivre !

## ■ PGO ÉCRIT...

Parmi les interventions de l'association :

- une lettre en juillet au Préfet de Police pour attirer son attention sur le développement de la prostitution organisée rues Myrha, Laghouat, Polonceau, Richomme, Cavé, etc...) et lui demander de réagir.

### LETTRE RESTÉE SANS RÉPONSE

- deux lettres en juillet et en octobre au Directeur-Adjoint de l'OPAC pour lui signaler un certain nombre de problèmes (relogement, état des logements proposés, etc...).

## MAJORITÉ DES PROBLÈMES RÉGLÉS SUITE À UNE RÉUNION DE TRAVAIL

- lettres similaires en septembre à la Direction de la Construction du Logement de la Ville et à la Préfecture concernant l'application de décisions sur le saturnisme prises en février et toujours pas mises en œuvre.

### LETTRES RESTÉES SANS RÉPONSE

- lettre en octobre à la Direction de la Construction et du Logement de la Ville concernant le bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or.

### RÉPONSE ARRIVÉE mais maintien du statu quo

- lettres similaires en novembre à la Direction de la Construction du Logement de la Ville et à la Préfecture concernant le relogement des occupants de l'hôtel sis 116 Bd de la Chapelle (qui devrait être exproprié par l'OPAC).

### LETTRES RESTÉES SANS RÉPONSE

De plus, PGO s'est joint aux lettres adressées par 18 associations du quartier :

- à Françoise de Panafieu, adjoint au Maire de Paris chargé des Parcs et Jardins, pour l'alerter sur les problèmes du Square Léon.

RÉACTION IMMÉDIATE DE L'ÉLUE : visite des lieux et organisation d'une première réunion de concertation (cf. pages 8 et 9).

- à Jean Tibéri, Maire de Paris, pour lui demander de bien vouloir relancer la procédure de "contrat de ville" et de faire savoir le dispositif adopté par la Ville (cf. page 15).

Cette lettre vient d'être transmise.

## ■ OUVERTURE D'UN LOCAL D'ÉCHANGE DE SERINGUES (STEP)

L'association Espoir Goutte d'Or (EGO) vient d'ouvrir un local d'échange de seringues dans des locaux mis à sa disposition par l'OPAC au 56 Bd de la Chapelle, et ce, afin de prévenir la contamination par le V.I.H. (virus du SIDA). Cette structure a été nommée STEP (Seringues, Tampons, Eau, Préservatifs).

Cette ouverture, qui avait suscité quelques inquiétudes auprès de certains habitants du quartier, s'est faite le 2 novembre sans problème. L'association s'est efforcée de faire tout un travail d'information auprès des riverains (tracts, affiches, journées portes ouvertes, inauguration,...).

Du 2 au 30 novembre, le local (ouvert tous les jours de 19 h 30 à 23 h 30) a reçu 33 personnes différentes, soit 78 passages, dont la moitié du quartier. 370 seringues ont été distribuées pour 200 seringues usagées rapportées.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, nous conseillons vivement la lecture d'ALTER-EGO, journal gratuit de l'association, dont deux éditions viennent de sortir (l'édition normale, plus une édition spéciale pour le 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le SIDA). On trouve ALTER-EGO dans les locaux d'EGO au 11 rue Saint-Luc.

**EGO - 11 rue Saint-Luc - 42 62 55 12**

## ■ PERMANENCE DE L'ANNEAU D'OR (APFS)

Cette association (affiliée à l'Association Populaire Familiale et Syndicale - APFS) qui a pour vocation de regrouper les locataires de l'OPAC, vient de mettre en place une permanence dans les locaux des Enfants de la Goutte d'Or (petite porte située entre le 19/21 Chartres et le 27 Chartres).

C'est tous les samedis de 14 h à 16 h que vous pourrez rencontrer un représentant de cette association.

**L'ANNEAU D'OR (APFS) - 42 64 41 81**

**Siège social : 53/55 rue de la Goutte d'Or**

**Permanence : 25 rue de Chartres (samedi 14 h/16 h)**

## ■ NOUVEAU DIRECTEUR À LAGO

Un nouveau Directeur vient de prendre ses fonctions à l'association LAGO (Loisirs Animation Goutte d'Or) qui gère le local des jeunes (16 à 23 ans) sis au 6 rue de la Goutte d'Or sous le terrain de tennis. Il s'agit de Mame Balla Niang (appelez-le Balla), qui travaillait auparavant dans le secteur Jeunesse de la Ville de Stains. Bienvenue dans notre quartier !

**LAGO - 6 rue de la Goutte d'Or - 42 55 51 00**

## ■ NOUVEAUX LOCAUX POUR URACA

L'association URACA (Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines) vient d'installer ses bureaux au 28 rue de Chartres. C'est désormais là que se fait l'accueil, même si son siège social est maintenu au 1 rue Léon.

**URACA - 28 rue de Chartres - 42 52 50 13**

## ■ NOUVEAUX ADMINISTRATEURS À LA SALLE SAINT-BRUNO

Du fait des changements intervenus à la Mairie du 18ème après les dernières élections, le Conseil d'arrondissement du 11 décembre a désigné les nouveaux administrateurs du Collège "Ville" de la Salle St Bruno. Il s'agit de : Daniel Vaillant, Dominique Lamy, Claudine Bouygues, Annick Lepetit, Elisabeth Calmier et René Béguet. D'autre part, 2 suppléants ont été désignés. Le Collège "Associations", lui, n'a pas changé.

**SALLE SAINT-BRUNO - 9 rue St Bruno - 42 62 11 13**

## ■ 5ème ÉDITION DU GUIDE GOUTTE D'OR

Elle est disponible à la Salle St Bruno ou à la Pharmacie du 1 rue Léon au prix de 30 F, ou par correspondance (rajouter 10 F de frais d'envoi).

**PARIS GOUTTE D'OR - 27 rue de Chartres  
42 57 39 96 ou 42 62 11 13**

## CONNAISSEZ-VOUS...

### ...L'HEURE D'AMITIÉ DES CHEVEUX BLANCS ?

Ce club ouvert aux personnes âgées du quartier a été fondé en 1963 par Irène Pinard, qui est actuellement dans sa centième année et continue à participer à toutes les activités en tant que Présidente honoraire.

Ils se réunissaient avant au 50 rue Stephenson, chez les Filles de la Charité. Depuis le départ de ces dernières, ils ont rejoint la Salle Saint-Bruno, où ils se retrouvent deux fois par mois le lundi après-midi. On y discute, on y joue aux cartes, on fête les anniversaires et on y goûte. C'est aussi l'occasion de régler différents problèmes administratifs. De plus, en juin, c'est le repas annuel.

Ce club, non confessionnel, est organisé en association loi 1901. L'adhésion annuelle est de 120 F, mais on peut y venir "pour tester" sans adhérer.

Prochaines rencontres prévues :

les lundis 18 décembre, 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 4 et 18 mars, 1, 15 et 29 avril, 13 mai et 3 et 17 juin à partir de 14 h, Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno).

## CIRQUE À LA GOUTTE D'OR EN FÊTE 1995



Une des soirées les plus appréciées de la Goutte d'Or en Fête 95 : le Cirque.

Ci-dessus, les enfants du quartier présentent leur numéro.

Ci-dessous, une des élèves de l'Ecole Nationale du Cirque Annie Fratellini (Photos : MS/AIDDA)

